



PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PREVISIONNELS POUR 2024

(ET BUDGET INDICATIF POUR 2025)

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI

APERÇU GENERAL

1. Les informations contenues dans le présent document font état des estimations budgétaires correspondant au programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2025.
2. Le montant total proposé pour le Budget administratif de 2024 s'élève à 4 826 114 USD et se base sur les activités habituelles de la CTOI et toute instruction mise à jour émanant de la Commission. Le budget proposé pour 2024 représente une augmentation de 17% par rapport au budget correspondant pour 2023. Cette augmentation est due à des changements des coûts de personnel de la FAO, et à une augmentation des coûts de fonctionnement en lien avec un plus grand nombre d'activités programmées, telles que les réunions (qui impliquent l'interprétation et les voyages) et le renforcement des capacités. Le budget de 2024 inclut aussi 250 000 USD à l'appui du Fonds de Participation aux Réunions, dont le budget avait été établi à 0 USD pour 2023 en raison d'un excédent dans le fonds et de la disponibilité du Fonds de Roulement.
3. Le programme de travail du Secrétariat de la CTOI est fondé sur l'hypothèse selon laquelle la nature et l'étendue des activités entreprises demeureront au sein du champ d'application décrit dans le présent document. Toute nouvelle activité décidée durant la 27^{ème} Session de la Commission (S27) qui aurait des répercussions budgétaires nécessitera une révision du budget présenté ici.
4. En outre, le budget de 2024 est estimé en se basant sur la poursuite des niveaux d'activités habituels, pré-COVID-19, du Secrétariat et de la Commission. Cependant, si toute restriction liée à la COVID-19 est réinstaurée, les budgets relatifs au fonctionnement pour les réunions, les activités de renforcement des capacités et les autres éléments associés aux voyages pourraient probablement être sous-utilisés.
5. Il est également à noter que le budget de 2024 est estimé en supposant que les réunions seront organisées par les Membres, et qu'elles représenteraient donc un coût minimal pour la Commission. Toutefois, étant donné que depuis la pandémie un nombre plus restreint de Membres propose d'organiser les réunions de la CTOI, des fonds supplémentaires pourraient être requis dans la ligne budgétaire Réunions de 2024 pour la tenue de ces réunions. Il est proposé de prélever, en premier lieu, tout fond supplémentaire sur les économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, à titre exceptionnel, sur le Fonds de roulement.
6. Conformément au Règlement financier de la Commission (2019), les informations suivantes sont fournies à l'appui des estimations budgétaires :
 - **Budget administratif** (Appendice 1) – pour 2024 et budget indicatif pour 2025 (Coûts salariaux bruts, Frais de fonctionnement, Imprévus, Contribution additionnelle de la Rép. des Seychelles, Frais de gestion des projets de la FAO, Risque de déficits et Fonds de Participation aux Réunions).
 - **Détails complémentaires** (Appendice 2) – informations détaillées sur les dépenses de fonctionnement pour 2024. Cet appendice contient des détails supplémentaires sur les Frais de fonctionnement du Budget administratif (lignes 2.1 à 2.12).
 - **Budgets spéciaux** (Appendice 3) – Financements extrabudgétaires pour 2024 et 2025 actuellement non prévus.
 - **Barème des contributions** (Appendice 4) – Barème des contributions pour 2024, basé sur la formule de calcul des contributions de la Commission, indiquée en annexe du [Règlement financier](#) (2019).

STRUCTURE DU SECRETARIAT

7. La structure du Secrétariat de la CTOI de 2024 est présentée à la Figure 1.

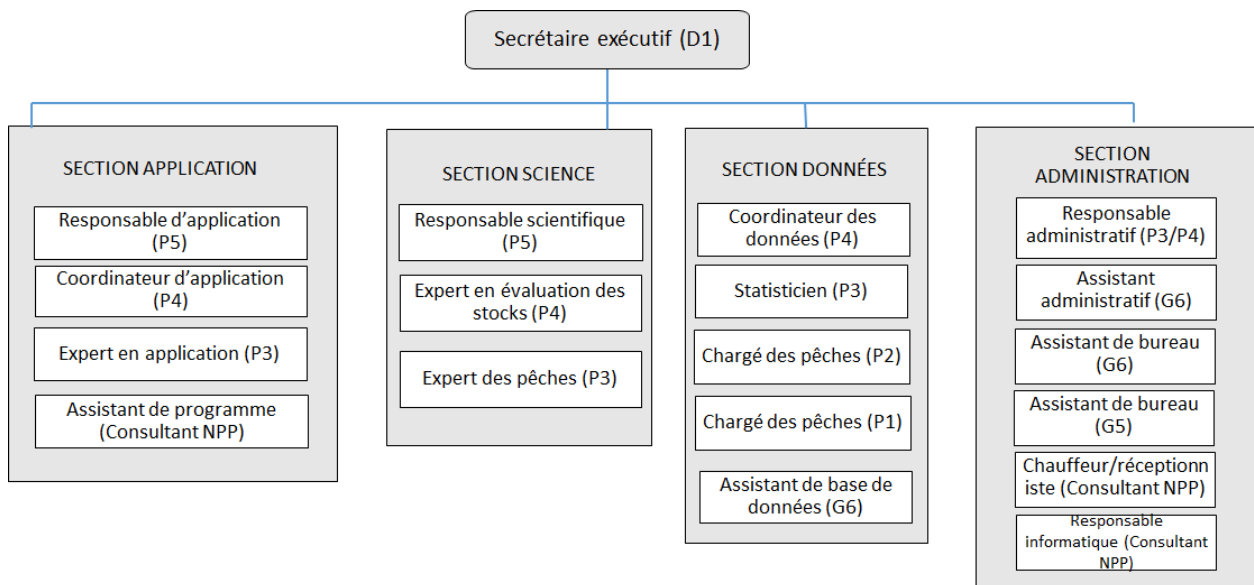


Figure 1. Structure du personnel proposée du Secrétariat de la CTOI pour 2024.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2024 ET PROVISOIREMENT 2025

8. Le Secrétariat de la CTOI a six domaines d'activités :

1. Appui aux activités scientifiques
2. Appui aux activités d'application
3. Communications
4. Appui aux réunions
5. Appui aux technologies de l'information
6. Appui administratif

9. La description des activités et les résultats prévus de chaque domaine d'activités en 2024 (et 2025) sont présentés ci-dessous.

DOMAINE D'ACTIVITES 1 : APPUI AUX ACTIVITES SCIENTIFIQUES (SCIENCE ET DONNEES)

1.1 Appui aux données

10. Une grande partie des travaux menés dans le cadre de ce domaine d'activités est consacrée à l'acquisition, l'étude et le rassemblement des données requises pour les travaux scientifiques de la Commission. Les données sont tout d'abord recueillies et soumises par les agences des pêches nationales au Secrétariat de la CTOI, au titre des exigences de collecte et de déclaration des données de la CTOI (Résolutions 15/01 et 15/02). Comme les données sont souvent soumises sous divers formats, elles sont converties, avant leur diffusion, dans un format commun qui conviendra aux analyses supplémentaires conduites par les organes subsidiaires du Comité Scientifique (Groupes de travail), ou pour être diffusées au grand public, d'ordinaire à travers le site web de la CTOI.

11. Le Secrétariat de la CTOI continuera à aider les États côtiers en développement de l'océan Indien en mettant en œuvre diverses activités de renforcement des capacités. Il apportera notamment une assistance pour la collecte et la gestion des données et organisera des sessions de formation et des ateliers, portant plus précisément sur le

renforcement des capacités des États membres à collecter et déclarer les données conformément aux normes de la CTOI.

12. Le financement de l'appui aux données provient essentiellement du budget ordinaire de la CTOI avec un soutien d'un projet financé par l'Union Européenne.

1.2 Mécanisme Régional d'Observateurs (Résolutions 16/04 et Résolution 22/04)

13. En 2024, le Secrétariat de la CTOI continuera à mettre en œuvre un projet pilote visant à progresser dans la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs (Résolution 22/04). Les objectifs du projet visent à améliorer la capacité (connaissances, compréhension, outils, compétences, systèmes et bonnes pratiques) de chaque observateur et des organismes nationaux à mettre en œuvre le Mécanisme Régional d'Observateurs et à collecter les informations requises par la CTOI. Ceci sera obtenu par l'organisation de formation et l'apport d'assistance pour la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs dans les pays membres de la CTOI.

1.3 Activités prioritaires à l'appui des travaux du Comité Scientifique

14. Conformément au Plan stratégique pour la science de la CTOI et aux demandes des groupes de travail scientifiques de la CTOI, le Comité Scientifique a établi l'ordre de priorité d'un ensemble de projets de recherches pour répondre aux besoins d'informations de la Commission. Ces activités sont détaillées à l'Appendice 2. Des consultants/prestataires de services pour les évaluations des stocks et d'autres consultants/prestataires de services seront recrutés pour réaliser ces activités.
15. Les années précédentes, les fonds pour ces activités provenaient essentiellement de bailleurs de fonds externes et d'agences de recherche de plusieurs pays membres. Depuis 2020, les fonds destinés aux projets de recherche dont la Commission a besoin ont été inclus dans le budget ordinaire de la CTOI ; cependant, ces projets de recherche sont pris en charge par une contribution extrabudgétaire, par ex. de l'Union Européenne et de l'Australie.

1.4 Amélioration du Dialogue science-gestion

16. L'initiative précédente de Dialogue science-gestion [Résolution 14/03] visant à améliorer la réponse de prise de décisions des gestionnaires aux MCG actuelles et aux recommandations formulées par le Comité Scientifique à la Commission se poursuit à travers les activités du Comité Technique sur les Procédures de Gestion.

1.5 Experts externes (scientifiques) : Déplacements hors personnel

17. Le Comité Scientifique et ses Groupes de travail ont reconnu, à plusieurs reprises, que la participation d'experts externes améliore considérablement la qualité des travaux conduits par les organes de la CTOI et recommande donc que la Commission continue à soutenir la participation d'experts externes à ses réunions scientifiques.

DOMAINE D'ACTIVITES 2 : APPUI AUX ACTIVITES D'APPLICATION

18. Le Secrétariat de la CTOI aide le Comité d'Application et la Commission à suivre les niveaux d'application, à établir des réseaux de Chargés d'application dans la région, à promouvoir des activités d'application, et, en fonction des besoins, à coordonner le renforcement des capacités et la formation.
19. Comme suite aux indications de la Commission, le Secrétariat de la CTOI s'est engagé dans une série d'activités d'assistance qui devraient se dérouler durant l'année à venir et qui sont décrites dans les paragraphes suivants. Un ensemble d'activités de renforcement des capacités d'application sera financé par le budget ordinaire de la CTOI (Appendice 2) et une donation extrabudgétaire de l'Union Européenne. D'autres activités liées à l'application devraient être directement financées par des fonds extrabudgétaires, et notamment par le Projet SWIOFISH 2 de la Banque mondiale mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien, avec une contribution technique du Secrétariat de la CTOI (Appendice 3).

2.1 Missions de Soutien à l'Application

20. Les principaux efforts de renforcement des capacités incluent les Missions de Soutien à l'Application (MSA), qui visent à mieux faire connaître le travail de la Commission aux CPC. Les MSA sont une combinaison d'exercices de renforcement des capacités et de planification pour réaliser des activités permettant de résoudre des problèmes ou de répondre aux préoccupations en lien avec l'application, identifiés par le Comité d'Application.
21. Les MSA et les missions de suivi, qui étaient jusqu'à récemment réalisées essentiellement par le personnel de la Section d'Application, consistent en des missions nationales pour un public composé de fonctionnaires nationaux

concernés par la mise en œuvre des Résolutions de la CTOI. Les missions de suivi, sur deux ou trois jours, sont réalisées au moins 12 mois après la MSA et leur objectif est de permettre au Secrétariat de la CTOI, en collaboration avec la CPC concernée, d'évaluer les progrès et/ou les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action sur l'application. Depuis le mois de juin 2020, un assistant technique a été recruté dans le cadre du Projet SWIOFish2 (Composante CTOI) afin de réaliser ces missions dans les dix Membres de la CTOI qui sont des bénéficiaires du projet.

22. À l'appui de ces activités, un module de formation sur la mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI a été élaboré. Il est composé de deux manuels de formation sur les MCG et de fiches de mise en œuvre. Des mises à jour sont régulièrement effectuées pour intégrer les modifications apportées aux MCG actuelles ou les MCG récemment adoptées.

2.2 Ateliers régionaux sur des questions liées à l'application

23. Les Missions de Soutien à l'Application aux différents pays sont destinées à fournir une analyse approfondie des difficultés spécifiques à chaque CPC en question. Cependant, plusieurs problèmes techniques sont communs à toutes les CPC et un forum pour discuter des expériences des fonctionnaires directement concernés est utile pour l'identification des problèmes potentiels qui pourraient conduire à des recommandations ou à des précisions sur les mesures adoptées par la Commission. Il est proposé de tenir un atelier régional sur la mise en œuvre des MCG ou l'utilisation et la gestion d'e-MARIS en 2024, sous réserve de l'obtention d'un co-financement de collaborateurs externes.

2.3 Mesures du ressort de l'État du port (Résolution 16/11)

24. Les travaux entrepris dans le cadre de cette composante sont propres à la mise en œuvre de la Résolution 16/11 *Sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)*. Ils incluent une formation qui s'adresse principalement aux acteurs sur le terrain et à leurs superviseurs car elle se concentre sur les aspects opérationnels de la Résolution relative aux mesures du ressort de l'État du port. Elle inclut :
- une formation au niveau national pour les fonctionnaires gouvernementaux des CPC de la région en ce qui concerne les mesures CTOI du ressort de l'État du port ;
 - une formation à l'utilisation de l'application e-PSM pour les fonctionnaires gouvernementaux et les agents des navires ;
 - le développement et l'amélioration continus de l'application e-PSM.
25. Pour soutenir ces activités, un module de formation a été élaboré concernant la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). En outre, une formation régionale est dispensée sur la coopération nationale inter-agences et la coopération régionale, en vue de favoriser les relations entre les CPC États du port et États du pavillon.
26. L'application e-PSM (comportant des formulaires, des outils de déclaration et de partage des informations) destinée à faciliter la mise en œuvre de la Résolution 16/11 est utilisée depuis la mi-2016. Le Secrétariat dispense une formation et apporte son assistance, en permanence, en ce qui concerne l'utilisation de l'application e-PSM.

2.4 Amélioration des performances de l'État du pavillon

27. Depuis le mois de juin 2019, un expert en États du pavillon (engagé par le Projet SWIOFish2 : Composante CTOI) travaille depuis le bureau de la CTOI en vue de réaliser des contrôles et proposer des plans d'action pour pallier les insuffisances dans quatre États membres de la CTOI bénéficiaires (Seychelles, Tanzanie, Mozambique et Maurice) en ce qui concerne leurs performances en qualité d'État du pavillon.

2.5 Assistance juridique

28. Le Secrétariat joue un rôle permanent en facilitant la transposition des MCG de la CTOI pertinentes dans la législation nationale, conformément à l'Article X de l'Accord CTOI. Une allocation est proposée pour le budget de 2024 à l'appui d'une assistance juridique à une CPC.

2.6 Programme régional de suivi des transbordements en mer

29. La mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs (MRO) destiné à suivre les transbordements en mer est désormais dans sa 14^{ème} année et se poursuivra en 2024 et à l'avenir. Le contrat quinquennal actuel avec le consortium MRAG Ltd/CapFish a été attribué à MRAG Ltd. Comme cela a été le cas lors des années passées, la Section d'Application supervisera et suivra de près l'état d'avancement de la mise en œuvre du MRO par le

consortium. Comme le prévoit la Résolution 21/02, les coûts de mise en œuvre du Programme relèvent des flottilles bénéficiant des activités de transbordement en mer et ne sont donc pas repris dans le budget ordinaire de la CTOI.

DOMAINE D'ACTIVITES 3 : COMMUNICATIONS

30. Le site web de la CTOI reste le principal outil de communication car il comporte toute la documentation de la CTOI disponible publiquement et des informations actualisées sur les travaux du Secrétariat de la CTOI et les offres d'emploi.
31. Pour des raisons historiques, le site web de la CTOI existe actuellement en dehors du cadre de la FAO. Cependant, conformément aux politiques de la FAO, le site web de la CTOI doit se situer sur la plate-forme web de la FAO. À cette fin, un prototype de site web de la CTOI est en cours de construction et le contenu statique du site web de la CTOI devrait être transféré sur la plate-forme de la FAO en 2023. Aucun budget Imprévu n'est proposé pour les travaux supplémentaires destinés à la migration des systèmes et du site web de la CTOI vers la plateforme de la FAO en 2024. Si des fonds sont requis, ils seront prélevés, dans un premier temps, sur des économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, à titre exceptionnel, sur le Fonds de roulement, conformément à son règlement intérieur.
32. Le Secrétariat de la CTOI poursuivra ses efforts pour communiquer en anglais et en français sur tous les supports.

DOMAINE D'ACTIVITES 4 : APPUI AUX REUNIONS

33. L'Appendice 5 énumère les réunions proposées pour 2024, qui nécessiteront l'appui du Secrétariat de la CTOI. Le calendrier des réunions des organes subsidiaires scientifiques est conforme à la recommandation annuelle du Comité scientifique. Dans le cadre de ses fonctions d'appui aux réunions, le Secrétariat administre le Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI (conformément à l'Appendice VIII du Règlement intérieur de la CTOI). Le calendrier des réunions de 2025 devrait être probablement similaire à celui de 2024.

DOMAINE D'ACTIVITES 5 : APPUI AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

34. En 2024 (et 2025), aucun achat informatique important n'est prévu hormis ceux nécessaires pour les nouveaux membres du personnel ou pour remplacer le matériel jugé obsolète ou hors service (Appendice 2).
35. En 2024, les sections Données et Science continueront à évaluer les logiciels et l'utilisation potentielle de services informatiques basés sur le cloud afin d'améliorer les services fournis aux utilisateurs finaux de la CTOI.
36. Des efforts sont déployés pour s'assurer que le site web de la CTOI et les applications en ligne restent opérationnels et protégés contre les menaces externes.

DOMAINE D'ACTIVITES 6 : APPUI ADMINISTRATIF

37. Un certain nombre de fonctions administratives sont encore assurées par la FAO. Toutes les questions de contrats, la comptabilité dans son ensemble, y compris la réception des contributions et les dépenses globales, sont gérées depuis le siège de la FAO ou le Centre de services de la FAO basé à Budapest. Le Secrétariat de la CTOI a un accès direct à l'état du budget à travers les rapports de synthèse sur les opérations relatives aux dépenses et aux recettes. Le Secrétariat de la CTOI est relié à l'intranet de la FAO, qui est une source de formation et de référence pour toutes les procédures administratives et les documents standards, ce qui facilite les procédures administratives.
38. Conformément au Règlement financier de la Commission, le budget est présenté comme le prescrit l'Article III et se compose de deux éléments, à savoir : 1) les dépenses administratives et 2) les dépenses liées aux activités (Appendice 1 et Appendice 2).

BUDGET POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION EN 2024 (ET, PROVISOIREMENT, 2025)

39. Les dépenses administratives couvrent les salaires et les heures supplémentaires du personnel des Services généraux, les cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie, et les cotisations de l'employeur aux droits à indemnités.

40. Les dépenses liées aux activités, ou Dépenses de fonctionnement, couvrent les fonds pour le renforcement des capacités, le cofinancement des subventions, les consultants/prestataires de services, les déplacements professionnels, les réunions, l'interprétation, la traduction, l'achat de matériel, les frais généraux de fonctionnement et les imprévus.
41. Conformément à l'Article III.5 du Règlement financier, des détails supplémentaires concernant la ligne des Dépenses générales de fonctionnement indiquées à l'Appendice 1 figurent à l'Appendice 2. Les niveaux inscrits au budget couvrent seulement les dépenses prévues au budget ordinaire de la Commission. Les dépenses prévues pour les budgets spéciaux ou diverses contributions extrabudgétaires sont reflétées à l'Appendice 3.

DEPENSES ADMINISTRATIVES (LIGNE BUDGETAIRE 1) (APPENDICE 1)

42. Les estimations des coûts de personnel se basent sur les coûts engagés à ce jour avec une augmentation standard de 2% en vue de progressions salariales. Un nouveau Secrétaire exécutif devrait être recruté en 2023 et le Secrétariat devrait être pleinement doté en personnel d'ici début 2024.

CADRES (LIGNE BUDGETAIRE 1.1)

43. Les coûts de tous les postes pour 2024 comprennent le salaire de base brut et l'ajustement de poste, ainsi que d'autres coûts comme les cotisations au fonds de pension, l'assurance maladie et les coûts associés aux droits à indemnités du personnel de la FAO, tels que les déplacements des membres et de leur famille lors de la première nomination à un poste, les frais d'études, les congés dans les foyers, la subvention d'installation, l'aide au logement et le rapatriement à la fin du contrat.
44. Pour 2024, les coûts salariaux totaux pour la catégorie des Cadres sont estimés être de 3% inférieurs à ceux de 2023, essentiellement en raison d'un transfert des coûts des salaires au Fonds des droits à indemnités de la FAO.

MEMBRES DES SERVICES GENERAUX (LIGNE BUDGETAIRE 1.2)

45. Pour 2024, les coûts salariaux totaux pour le personnel des Services généraux (SG) recruté localement sont supérieurs à ceux de 2023 en raison d'une augmentation salariale des Nations-Unies. Faisant suite à un examen réalisé en 2022, les salaires du personnel des SG de la CTOI ont été augmentés. L'augmentation officielle des Nations-Unies pour les salaires nets des SG qui a été appliquée en 2023 était d'environ 10%, avec effet rétroactif à partir de juin 2021. Le budget de 2023 avait été approuvé avant l'examen, par conséquent le budget de la catégorie SG de 2023 a été sous-estimé et sera pleinement utilisé. Le budget de la catégorie SG de 2024 se base sur les dépenses salariales réelles des SG en 2023 avec une légère augmentation en vue de progressions salariales. Tous les salaires des SG sont établis dans la devise locale de telle sorte que les fluctuations du taux de change SCR-USD peuvent également affecter considérablement ces coûts.

COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR : FONDS DE PENSION, ASSURANCE MALADIE, INDEMNITES (LIGNES BUDGETAIRES 1.3, 1.4 ET 1.5)

46. Selon les informations les plus récentes, les estimations des coûts associés aux droits à indemnités de la FAO pour 2024 représentent une augmentation globale d'environ 27%. Cela était le résultat du transfert par la FAO de certains coûts des salaires des Cadres au Fonds des droits à indemnités de la FAO. Cet élément des coûts salariaux est un montant retenu par la FAO pour couvrir les coûts liés aux droits à indemnités du personnel, tels que les congés dans les foyers, les frais d'études, l'allocation logement etc. La cotisation aux droits à indemnités de chaque poste est calculée par la FAO sur la base d'un prorata des coûts réels des droits à indemnités parmi tous les postes de même grade au sein de la FAO. Par exemple, la contribution d'un poste P-4 est proportionnelle aux coûts de l'ensemble des droits à indemnités utilisés par tous les postes P-4 de la FAO divisés par le nombre de postes P-4 dans l'organisation. Il existe donc une variation importante de cet élément d'une année sur l'autre, dépendant des dépenses réelles engagées au niveau de la FAO. Le budget de 2024 se base sur les coûts réels actuels plus une légère augmentation (annuelle) de 2%.
47. Les cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie devraient augmenter de 11% environ. Cette composante peut être également extrêmement variable car elle dépend du barème des pensions des Nations-Unies, de la taille de la famille et des changements des politiques des Nations-Unies et de la FAO et des prestataires de l'assurance maladie.
48. En 2021, le CPAF a examiné les informations sur les cotisations de l'employeur et les résultats d'une analyse sur les récents coûts des cotisations de l'employeur. Le CPAF a pris note du fait que les coûts des cotisations de l'employeur, proportionnellement aux salaires, sont relativement stables depuis 2017. Des informations complémentaires sur les cotisations de l'employeur de la FAO sont disponibles [\[ici\]](#).

AMELIORATION DU RECOUVREMENT DES COÛTS (ICRU¹) (LIGNE BUDGETAIRE 1.6)

49. Au mois de février 2014, la FAO a mis en place des charges d'ICRU (Amélioration du recouvrement des coûts) qui couvrent les coûts de personnel de projets de terrain (fonctionnaires et consultants). La FAO indique que ces charges visent à recouvrir les coûts des services centralisés fournis par le CSDU (sécurité) et le CIO (technologies de l'information) au personnel de terrain. En 2014, la FAO a réduit la composante de sécurité de terrain de la CTOI de 4,8% des coûts de personnel/consultants à 1,5%, tandis que la composante technologies de l'information de l'ICRU demeure à 1,4%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2) (APPENDICES 1 ET 2)**RENFORCEMENT DES CAPACITES (LIGNE BUDGETAIRE 2.1)**

50. Le Secrétariat de la CTOI continue d'assurer la promotion des activités de renforcement des capacités dans la région, par le biais du budget ordinaire de la CTOI. Les activités réalisées comprennent des missions de formation et d'information auprès des États côtiers en développement de l'océan Indien pour promouvoir la compréhension des questions relatives à l'application et évaluer les besoins d'assistance en matière de mise en œuvre des mesures adoptées par la Commission. En général, le Secrétariat de la CTOI mène des activités de renforcement des capacités dans les principaux domaines suivants :

- i) **Science et données** (missions de soutien à l'application pour les données et ateliers de formation) : Exigences en matière de collecte et déclaration des données (carnets de pêche) [Résolution 15/01] ; Exigences en matière de déclaration des données statistiques exigibles [Résolution 15/02].
- ii) **Application** (missions de soutien et ateliers de formation) : Missions de soutien à l'application. Un atelier régional sur la mise en œuvre des MCG ou l'utilisation et la gestion d'e-MARIS sera organisé en 2024, sous réserve de l'obtention d'un co-financement de collaborateurs externes.

COFINANCEMENT DES SUBVENTIONS POUR LA SCIENCE ET LES DONNEES (LIGNE BUDGETAIRE 2.2)

51. Cette ligne budgétaire n'est actuellement pas utilisée car le co-financement est géré dans d'autres lignes budgétaires, telles que les voyages, les consultants, les réunions.

COFINANCEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'APPLICATION (LIGNE BUDGETAIRE 2.3)

52. Cette ligne budgétaire n'est actuellement pas utilisée car le co-financement est géré dans d'autres lignes budgétaires, telles que les voyages, les consultants, les réunions.

CONSULTANTS/PRESTATAIRES DE SERVICES (LIGNE BUDGETAIRE 2.4)

53. Les services de consultants couvrent les frais d'experts indépendants recrutés pour fournir des compétences additionnelles dans des domaines qui doivent être renforcés ou qui ne peuvent être couverts par les fonctionnaires nationaux ou le Secrétariat de la CTOI au cours d'une année donnée. Ils comprennent également des experts recrutés dans le but d'apporter des compétences spécifiques requises pour les travaux de la Commission, comme par exemple les évaluations de stocks. À certaines occasions, les services de consultants ont couvert des missions à court terme de scientifiques régionaux de la région au Secrétariat de la CTOI, le renforcement des capacités ayant été l'un des objectifs. Les frais de déplacements estimés pour les consultants sont inclus dans ce budget et ne sont qu'approximatifs car ils dépendent du pays d'origine des consultants recrutés. Certains consultants seront couverts par des fonds extrabudgétaires.

54. La principale augmentation des coûts relatifs aux consultants/prestataires de services en 2020 reflète l'inclusion des recherches prioritaires proposées par le Comité Scientifique pour répondre aux besoins d'informations de la Commission. Cette approche a été poursuivie pour 2024-2025. Les années précédentes, les fonds pour ces activités provenaient essentiellement de bailleurs de fonds externes et d'agences de recherche de plusieurs pays membres. Les activités de recherche de 2024 sont répertoriées à l'Appendice 2.

55. Le poste de Responsable informatique a été financé en partie, depuis le début du fonctionnement du Secrétariat de la CTOI, par le Gouvernement des Seychelles comme le moyen d'assumer les coûts du fonctionnement du

¹ La Commission a précédemment exprimé son désaccord concernant l'inclusion de l'ICRU (CPAF14, par exemple). Toutefois, l'ICRU continue d'être appliquée par la FAO et, depuis 2019, une allocation budgétaire a été réintroduite afin de couvrir l'ICRU.

Secrétariat de la CTOI aux Seychelles. Depuis 2012, le Secrétariat de la CTOI a conclu un accord avec le Gouvernement des Seychelles par lequel, plutôt que d'engager directement le Responsable informatique, les Seychelles fournissent des fonds destinés à recruter un consultant s'acquittant du poste de Responsable informatique.

56. Le poste de chauffeur sera révisé en 2023 en vue de trouver l'option la plus rentable pour fournir ce service au Secrétariat.

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS (LIGNE BUDGETAIRE 2.5)

57. Personnel : Les déplacements visent à couvrir les activités sur le terrain et la participation du personnel aux réunions, selon qu'il convient. Les taux des Nations-Unies sont utilisés pour les indemnités de subsistance journalière et les billets. Cela couvre aussi la participation du personnel aux réunions de la CTOI organisées en dehors des Seychelles.
58. Hors personnel : En 2022, le Comité Scientifique a réitéré sa recommandation que la Commission continue à allouer un budget suffisant pour que des experts scientifiques soient régulièrement invités aux réunions des groupes de travail scientifiques. Il est prévu que quatre experts environ soient nécessaires en 2024.

FRAIS DE REUNION (LIGNE BUDGETAIRE 2.6)

59. Appui aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires. Les frais de réunions peuvent inclure la location des salles, certains voyages pour l'assistance logistique, les frais accessoires comme le fonctionnement, les pauses-café, le matériel, tel que le matériel d'interprétation, les photocopieuses et l'achat de fournitures de bureau nécessaires à la tenue des réunions. Il est difficile d'estimer ces coûts car le lieu de la plupart des réunions est décidé après l'approbation du budget.
60. Il est à noter que le nombre de Membres proposant d'organiser les réunions de la CTOI a nettement diminué depuis la pandémie de COVID-19. Le nombre de réunions en 2024 devrait être similaire à celui de 2023, avec 24 événements prévus. Alors que toutes les réunions de préparation des données et des groupes de travail se tiendront sous forme électronique, un budget additionnel sera nécessaire afin de couvrir les autres réunions si aucun hôte n'est trouvé. Le budget proposé est estimé en supposant que toutes les réunions seront organisées par des Membres. Toutefois, si des fonds supplémentaires sont requis dans la ligne budgétaire Réunions de 2024, il est proposé de prélever ces fonds, dans un premier temps, sur des économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, à titre exceptionnel, sur le Fonds de roulement.

FRAIS D'INTERPRETATION ET DE TRADUCTION (LIGNES BUDGETAIRES 2.7 ET 2.8)

61. Les frais d'interprétation et de traduction sont présentés distinctement pour brosser un tableau plus clair de la structure de ces coûts. Le Service d'interprétation de la FAO s'efforce de recruter des interprètes dans la région où se déroule chaque réunion afin de réduire les coûts de déplacement. Une interprétation est prévue lors des sessions de la Commission et de toutes les réunions au niveau des Comités. En revanche, les services de traduction sont requis tout au long de l'année et dépendent du nombre de documents produits pour diffusion officielle aux membres. Il est ainsi plus difficile de fournir une estimation précise, même si le nombre de documents à traduire ne cesse d'augmenter. Les frais de déplacement pour la traduction correspondent aux coûts de participation (honoraires et déplacement) d'un traducteur aux réunions de la Commission, du CdA, du CPAF, du CTCA, du CTPG et du Comité Scientifique.

ÉQUIPEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.9)

62. L'équipement, tel que le matériel informatique et les logiciels, continuera d'être remplacé selon les besoins. Certains mobiliers de bureau pourront devoir être achetés ou remplacés.

DEPENSES GENERALES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.10)

63. Les dépenses de fonctionnement comprennent les coûts associés au bureau du siège, y compris les frais de communication (internet, courrier et services téléphoniques), ainsi que l'entretien des locaux et des véhicules dont dispose le Secrétariat de la CTOI. Les dépenses générales de fonctionnement incluent également les frais d'hébergement web, les modifications du site web, les abonnements aux revues techniques, les frais postaux et de courrier, les fournitures de bureau générales et l'entretien des bureaux de la CTOI. Dans le cadre de l'Accord de Siège, le Gouvernement des Seychelles assure les frais de location des bureaux à Victoria, les coûts de services publics de distribution et fournit l'un des véhicules.

IMPREVUS (LIGNE BUDGETAIRE 2.11)

64. Conformément au Règlement financier de la CTOI, une ligne « Imprévus » a été incorporée pour parer aux dépenses non anticipées à ce jour. Depuis 2022, la ligne Imprévus est établie à 10 000 USD.

CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DES SEYCHELLES (LIGNE BUDGETAIRE 3)

65. Dans le cadre de l'Accord de Siège de la CTOI, le Gouvernement des Seychelles apporte une contribution additionnelle chaque mois. Ces fonds sont versés en roupies seychelloises et sont donc convertis au taux de change en vigueur des Nations Unies (qui est variable). Cette contribution additionnelle a été augmentée pour y inclure le financement du poste de Responsable informatique, qui était précédemment directement recruté par le Gouvernement des Seychelles. Ces fonds sont incorporés aux recettes du Secrétariat de la CTOI.

66. Il est à noter que le document IOTC-2023-SCAF20-09 présente des propositions d'amendement de l'annexe à l'Accord de Siège. Nonobstant toute décision prise sur les propositions d'amendement par la Commission et finalement par la FAO, le processus d'amendement prendra un certain temps. Par conséquent, la contribution additionnelle actuelle des Seychelles est maintenue pour 2024.

FRAIS DE GESTION DES PROJETS DE LA FAO (LIGNE BUDGETAIRE 4)

67. Des frais de gestion représentant 4,5 % du budget total de la Commission sont perçus par la FAO, tel que défini par l'Accord CTOI. Il convient de noter que, par le passé, la Comité financier de la FAO a rejeté les demandes de la Commission de renoncer à ces frais, mais le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources de la FAO a autorisé la CTOI à ouvrir un projet avec 0% de frais de gestion pour le Fonds de Participation aux Réunions.

FONDS DE PARTICIPATION AUX REUNIONS (FPR) (LIGNE BUDGETAIRE 5)

68. Le Fonds de Participation aux Réunions (FPR) de la CTOI a été établi à 25 000 USD pour les années 2021 et 2022. Il a ensuite été établi à 0 USD pour 2023 étant donné que des fonds suffisants étaient disponibles dans le FPR par le biais d'économies réalisées.

69. La ligne budgétaire du FPR a été rétablie à 250 000 USD qui était le montant avant la pandémie.

SOUTIEN EXTERNE AUX ACTIVITES DE LA CTOI

70. Les ressources extrabudgétaires sont utilisées pour financer des activités supplémentaires de coopération technique et de renforcement des capacités (Appendice 3). Ces contributions ne sont pas faites pour alimenter le budget ordinaire de la CTOI, mais servent de ressources additionnelles qui permettent d'élargir le travail de la Commission. La CTOI reçoit des fonds sous la forme de subventions, dans le cadre de projets, ou de contributions volontaires.

71. Certaines activités de renforcement des capacités d'application en 2024 et 2025 seront financées par le biais du Projet SWIOFISH 2 de la Banque mondiale mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien. La CTOI ne reçoit pas directement de fonds pour ces activités ni ne fournit de co-financement mais le Secrétariat de la CTOI apporte une contribution technique et une supervision (Appendice 3).

BAREME DES CONTRIBUTIONS

72. Le barème des contributions indicatif de 2024 est inclus à l'Appendice 4.

RECOMMANDATION/S

73. Que le CPAF :

- a) **PRENNE CONNAISSANCE** des estimations budgétaires et des documents y afférents concernant le Programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2025.
- b) **RECOMMANDE** que tous fonds requis pour que le Secrétariat organise des réunions soient prélevés, dans un premier temps, sur des économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, à titre exceptionnel, sur le Fonds de roulement.

-
- c) **RECOMMANDE** que si des fonds sont requis pour les travaux visant à la migration des systèmes et du site web de la CTOI sur la plate-forme du site web de la FAO en 2024, ils soient prélevés, dans un premier temps, sur des économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, à titre exceptionnel, sur le Fonds de roulement.
 - d) **RECOMMANDE** un budget et un barème de contributions pour l'exercice financier 2024, pour examen de la Commission.
 - e) **RECOMMANDE** que le Secrétariat de la CTOI publie une version finale du Programme de travail et du Budget pour 2024 et, provisoirement 2025, sur la base des amendements réalisés durant le CPAF20 et comme adoptés par la Commission lors de sa 27^{ème} Session. Le Programme de travail et Budget final sera publié sur le site web de la CTOI (www.iotc.org) pour référence et transparence.

APPENDICE 1
Budget proposé pour 2024 et budget indicatif pour 2025 (en USD)

		Chiffres réels 2022	2023	2024	2025
1	Frais de personnel				
1.1	Cadres				
	Secrétaire exécutif (D1)	199,441	209,731	193,955	197,834
	<i>Science</i>				
	Responsable scientifique (P5)	156,175	157,578	153,979	157,059
	Coordinateur scientifique (P4)	-	0	0	0
	Expert en évaluation des stocks (P4)	135,718	137,920	135,007	137,707
	<i>Application</i>				
	Chargé des pêches (Science P3)	105,270	105,643	103,832	105,909
	Responsable d'application (P5)	150,904	151,972	148,581	151,553
	Coordinateur d'application (P4)	140,806	143,330	140,209	143,013
	Chargé d'application (P3)	101,578	103,146	101,421	103,449
	<i>Données</i>				
	Coordinateur des données (P4)	137,496	137,920	135,007	137,707
	Statisticien (P3)	105,065	105,643	103,832	105,909
	Chargé des pêches (P2)	-	89,230	85,680	87,394
	Chargé des pêches (P1)	67,766	69,083	68,140	69,503
	<i>Admin.</i>				
	Agent administratif (P3)	125,747	128,190	123,073	125,535
1.2	Services Généraux				
	Assistant administratif	24,563	20,478	23,682	24,156
	Collaborateur de bureau	21,440	17,430	20,870	21,288
	Assistant de base de données	24,563	20,478	23,682	24,156
	Assistant de bureau	15,707	13,121	15,766	16,081
	Chauffeur	11,969	0	0	0
	Heures supplémentaires	1,245	5,100	5,100	5,202
	Total coûts salariaux	1,525,454	1,615,993	1,581,818	1,613,454
	Cotisations aux pensions et assurance maladie	423,543	437,021	484,028	493,708
1.3	Cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO	632,563	670,875	854,503	871,593
1.4	Ajustement Fonds indemnités	27,534			
1.5	ICRU	75,627	78,993	84,690	86,384
1.6	Total des coûts de personnel	2,684,722	2,802,883	3,005,039	3,065,139
2	Dépenses de fonctionnement				
2.1	Renforcement des capacités	17,885	62,000	115,000	115,000
	Co-financement subventions	0	0	0	0
2.2	Science/Données				
	Co-financement subventions	0	0	0	0
2.3	Application				
	Consultants/Prestataires de services	411,685	542,400	574,180	574,180
2.4	Déplacements professionnels	83,794	165,000	175,000	175,000
2.5	Réunions	182,507	17,000	84,000	84,000
2.6	Interprétation	75,964	135,000	220,000	220,000
2.7	Traduction	99,412	115,000	120,000	120,000
2.8	Équipement	18,342	35,000	20,000	20,000
2.90	Dépenses de fonctionnement général	60,290	76,000	83,350	83,350
2.10	Imprévus	0	10,000	10,000	10,000
2.11	Total dépenses de fonctionnement	949,879	1,157,400	1,401,530	1,401,530
	SOUS-TOTAL	3,634,601	3,960,283	4,406,569	4,466,669
3	Contr. suppl Seychelles	-31,917	-28,750	-28,750	-28,750
4	Frais de gestion FAO	162,338	178,213	198,296	201,000
5	FPR	25,000	0	250,000	250,000
	TOTAL GÉNÉRAL	3,790,022	4,109,746	4,826,114	4,888,919

17%

1.3%

APPENDICE 2
Dépenses de fonctionnement pour 2024

Description des chapitres	2024 (USD)
<i>Renforcement des capacités</i>	
Missions d'application et de soutien aux données basées sur les actions prioritaires	40 000
Atelier régional sur la mise en œuvre des MCG ou l'utilisation et la gestion d'e-MARIS (sous réserve d'un co-financement)	50 000
Activités de renforcement des capacités d'application basées sur les actions prioritaires	25 000
Sous-total (USD)	115 000
<i>Cofinancement des subventions extrabudgétaires pour la science et les données</i>	
La ligne budgétaire Consultants/Prestataires de services sera utilisée, au besoin, pour toute nouvelle subvention	0
Sous-total (USD)	0
<i>Cofinancement des subventions extrabudgétaires pour l'application</i>	
La ligne budgétaire Consultants/Prestataires de services sera utilisée, au besoin, pour toute nouvelle subvention	0
Sous-total (USD)	0
<i>Consultants/Prestataires de services</i>	
Chauffeur/Assistant de bureau (contrat NPP)- 1 000 USD/mois	12 000
Consultant Informatique (NPP) - 1 733 USD/mois	20 800
Consultants CTCA (Présidente et expert en simulation)	60 000
Consultant – maintenance des fonctionnalités et plateformes d'application (ePSM)	20 000
Consultant d'application - Saisie des données (NPP) - 1 365 USD/mois	16 380
Assistance juridique d'application (consultant)	20 000

Activités prioritaires à l'appui des travaux du Comité Scientifique	
1) Résoudre les problèmes dans l'évaluation du stock d'albacore identifiés comme des priorités par le comité d'examen par des pairs pour l'albacore (février 2023) (80 000 USD)	
2) Développement des plans de recherche sur les requins, comme demandé par la Commission. (40 000 USD)	400 000
3) Études sur la structure et la connectivité des stocks pour les thons néritiques et le germon (80 000 USD)	
4) Études sur la biologie de la reproduction pour les espèces de poissons porte-épée (70 000 USD)	
5) Poursuite de l'ESG pour les espèces prioritaires relevant de la CTOI (90 000 USD)	
6) Exploration des données historiques pour les espèces de prises accessoires (40 000 USD)	
Imprévus pour les travaux proposés par la Commission	25 000
Sous-total (USD)	574 180
Déplacements professionnels (membres du personnel et hors personnel)	
Voyages du personnel de la CTOI en 2024 (Réunions et activités sur le terrain, à l'exception de l'assistance logistique)	130 000
Experts externes (Science) 2024	45 000
Sous-total (USD)	175 000
Réunions	
Imprévus pour la Commission, le CdA, le CPAF, le CTPG	FdR
Imprévus pour le CTCA si organisé par la CTOI (ou voyage pour assistance logistique)	FdR
Imprévus pour le Comité Scientifique et les groupes de travail si directement organisés par la CTOI	FdR
Assistance logistique pour les réunions (voyages et autres dépenses y afférentes)	84 000
Sous-total (USD)	84 000
Interprétation	
CdA, CPAF, CTPG, S27	70 000
CTCA (à décider) - 2 sessions	100 000
CS	50 000
Sous-total (USD)	220 000

Traduction	
Traduction - consultants CTOI	105 000
Déplacement des consultants	15 000
Sous-total (USD)	120 000
Équipement	
Équipement informatique (réseau, matériel informatique et accessoires, selon les besoins)	15 000
Mobilier et installations de bureau	5 000
Sous-total (USD)	20 000
Dépenses générales de fonctionnement	
Hébergement web, hébergement de courrier électronique, administration du site web, logiciels et licences	10 000
Hébergement cloud eMaris et ePSM	6 000
Abonnements (par ex. revues et journaux)	1 100
Téléphones de bureau et téléphones portables - 4 000 USD/ an ; lignes de transmission de données (internet) - 42 000 USD/an	46 000
Valise diplomatique et frais postaux - 300 USD/an + distribution de supports imprimés 2 000 USD/an	2 300
Assurance et entretien véhicule (assurance 850 USD/an, entretien 1 000 USD/an, carburant/diesel véhicule 1 200 USD/an, nettoyage véhicule - 400 USD/an)	3 450
Entretien des locaux	7 000
Entretien des photocopieuses et des imprimantes, y compris toners	1 500
Fournitures de bureau et divers (papeterie, cuisine, toilettes, eau, etc.)	6 000
Sous-total (USD)	83 350
Imprévus	
Comme requis par le Règlement financier	10 000
Dépenses de fonctionnement Total USD	1 401 530

APPENDICE 3

Activités de la CTOI prises en charge par des fonds externes en 2024

Bailleur de fonds	Informations détaillées	Financement total (USD)
Union Européenne		
Appui au programme de travail du Comité Scientifique et du Comité d'Application de la CTOI Résultat attendu : améliorer les informations scientifiques, les avis, les données et les procédures pour la gestion des thons, des espèces apparentées et des espèces de prises accessoires capturés dans les pêcheries de la CTOI. Nouveau projet proposé.	Projet à mettre en œuvre en 2023 et 2024.	797 646 USD
Banque mondiale/SWIOFISH2 (en cours)		
Appui aux activités d'application		
Appui aux activités de renforcement des capacités de la Section d'Application.	En cours	-
Ateliers sur les problèmes régionaux en lien avec l'application.	En cours	
Applications électroniques pour les mesures du ressort de l'État du port : assistance technique et formation nationale.	En cours	-
Missions de soutien à l'application ; missions de suivi de soutien à l'application et mesures du ressort de l'État du port.	En cours	-
Soutien administratif et opérationnel à la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port.	En cours	-
Assistance juridique - Examen des lois et réglementations sur la pêche pour s'assurer que le cadre juridique est adéquat pour permettre aux Membres de mettre en œuvre les Résolutions adoptées par la Commission des Thons de l'Océan Indien.	En cours	-
Guide pour la déclaration des données et des informations à la CTOI (conception et impression).	En cours	-

APPENDICE 4
Barème indicatif des contributions pour 2024

Pays	Classification Banque mondiale en 2019	Adhésion OCDE	Captures moyennes pour 2019-2021 (en t)	Contribution de base	Contribution des opérations	Contribution du RNB	Contribution des captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	4,638	\$16,642	\$20,109	\$160,870	\$15,092	\$212,713
Bangladesh	Moyenne	Non	7,479	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$4,868	\$81,836
Chine	Moyenne	Non	64,809	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$42,180	\$119,148
Comores	Moyenne	Non	13,862	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$9,022	\$85,990
Union Européenne	Haute	Oui	238,831	\$16,642	\$20,109	\$160,870	\$777,196	\$974,817
France (Terr)	Haute	Oui	0	\$16,642	\$0	\$160,870	\$0	\$177,512
Inde	Moyenne	Non	153,614	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$99,977	\$176,945
Indonésie	Moyenne	Non	425,860	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$277,163	\$354,131
Iran, République Islamique d'	Moyenne	Non	257,777	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$167,770	\$244,738
Japon	Haute	Oui	11,571	\$16,642	\$20,109	\$160,870	\$37,653	\$235,274
Kenya	Moyenne	Non	3,435	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$2,236	\$79,204
Corée, Rép. de	Haute	Oui	21,033	\$16,642	\$20,109	\$160,870	\$68,445	\$266,066
Madagascar	Basse	Non	8,513	\$16,642	\$20,109	\$0	\$5,540	\$42,291
Malaisie	Moyenne	Non	22,352	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$14,547	\$91,516
Maldives	Moyenne	Non	141,630	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$92,177	\$169,146
Maurice	Moyenne	Non	24,871	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$16,187	\$93,155
Mozambique	Basse	Non	6,423	\$16,642	\$20,109	\$0	\$4,180	\$40,931
Oman	Haute	Non	103,044	\$16,642	\$20,109	\$160,870	\$67,065	\$264,686
Pakistan	Moyenne	Non	43,059	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$28,024	\$104,992
Philippines	Moyenne	Non	0	\$16,642	\$0	\$40,218	\$0	\$56,859
Seychelles	Haute	Non	133,856	\$16,642	\$20,109	\$160,870	\$87,118	\$284,739
Somalie	Basse	Non	0	\$16,642	\$0	\$0	\$0	\$16,642
Afrique du Sud	Moyenne	Non	827	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$538	\$77,507
Sri Lanka	Moyenne	Non	102,898	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$66,970	\$143,938
Soudan	Basse	Non	170	\$16,642	\$0	\$0	\$111	\$16,752
Tanzanie	Moyenne	Non	16,334	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$10,631	\$87,599
Thaïlande	Moyenne	Non	22,664	\$16,642	\$20,109	\$40,218	\$14,750	\$91,718
Royaume-Uni	Haute	Oui	214	\$16,642	\$0	\$160,870	\$695	\$178,208
Yémen	Basse	Non	31,210	\$16,642	\$20,109	\$0	\$20,312	\$57,063
			Total	482,611	482,611	1,930,446	1,930,446	4,826,114

La Banque Mondiale a remplacé le PIB par le Revenu National Brut (RNB par habitant). Le RNB compare de manière plus juste les nations avec des populations et des niveaux de vie très différents

APPENDICE 5

Calendrier provisoire des réunions nécessitant l'appui du Secrétariat de la CTOI en 2024

N'inclut pas les ateliers ou les autres organes subsidiaires informels de la CTOI Le calendrier définitif sera approuvé par la Commission

Réunion
Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA)
Groupe de travail sur le programme de documentation des captures (GT-CDS)*
Groupe de travail sur le Système de Surveillance des Navires (GTSSN)*
Groupe de Travail sur la Mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion (GTMOMCG)
Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les normes de surveillance électronique (GTSSE)
Groupe de Travail sur les Méthodes, Task Force sur l'Évaluation de la Stratégie de Gestion (GTM)
Comité d'Application (CdA)
Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF)
Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG)
Commission (S28)
Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux - préparation des données (GTTT-PD) et Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les DCP (GTDCP)
Groupe de Travail sur les Thons Néritiques (GTTN)
Groupe de Travail sur les Poissons Porte-épées (GTPP)
Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires (GTEPA)
Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA)
Groupe de Travail sur les Méthodes (GTM)
Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux (GTTT)
Groupe de travail sur la Collecte des Données et les Statistiques (GTCDS)
Comité Scientifique (CS)